

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	30,43 €	24,34 €	14,48 €	27,38 €	21,91 €	13,03 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 701 € ET 900 €	46,36 €	37,09 €	14,48 €	41,73 €	33,38 €	13,03 €
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 901 € ET 1 200 €	62,30 €	49,84 €	17,81 €	56,07 €	44,86 €	16,03 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	78,24 €	62,59 €	17,81 €	70,41 €	56,33 €	16,03 €



Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Si vous ne pouvez pas fournir l'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), les 4 pages de l'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer (les 2 avis dans le cas de déclarations non communes).
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Le Protocole d'Accueil Individualisé si votre enfant en a un.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

INFORMATION

Service enfance
Communauté de communes du Val de Sarthe
27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 51 12
service-enfance@cc-valdesarthe.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

HIVER 2020

3-11 ANS



5 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2009 et 2017** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 17 AU 28 FÉVRIER 2020

LOUPLANDE (3-11 ans) École Mozart - 8 route de Souligné	LA SUZE-SUR-SARTHE (3-11 ans) École La Renardière - rue Renardière	MALICORNE-SUR-SARTHE <i>Les enfants peuvent être accueillis à Cérans-Fouilletourte, La Suze-sur-Sarthe, Louplande, Parigné-le-Pôlin ou Spay. Navette proposée pour La Suze-sur-Sarthe : Départ 8h / Retour 18h30.</i>
CÉRANS-FOULLETOURTE (3-11 ans) Espace Véron - Rue de la République	PARIGNÉ-LE-PÔLIN (3-6 ans) Le Clos Renard - Rue du Tertre <i>Sont également accueillis les enfants de 3 à 6 ans du site de Spay.</i>	SPAY (6 ans faits-11 ans) Domaine du Houssay - Route d'Arnage

RÈGLEMENT

À partir des vacances d'hiver 2020, les modalités de règlement des factures des accueils de loisirs changent. Vous recevrez toujours sur votre compte du portail familles la facture à solder mais également un « avis des sommes à payer » par courrier et émis par le Trésor Public.

Les règlements se feront à l'ordre du Trésor Public (pour les chèques) et seront à déposer au Trésor Public à La Suze-sur-Sarthe.

Les différents modes de paiement ne changent pas :

- Chèques.
- Espèces.
- CB de votre compte (lien vers le site de impôts.gouv.fr).
- Chèques vacances ANCV.
- Chèques CESU.
- Tickets loisirs MSA.
- Aides aux loisirs CAF.



INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 20 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2020

Inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>

PORTAIL FAMILLES
DU VAL DE SARTHE

Vos démarches
en un clic.

24h/24 et 7j/7

Compte sécurisé

Paiement en ligne



Les réservations aux activités de l'hiver 2020 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfants sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, les personnes à contacter, les personnes autorisées, les autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées dans le délai imparti, du lundi 20 janvier au dimanche 02 février.
Au-delà, les réservations sont définitives et facturables.